



*PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL*

**RÈGLEMENT NUMÉRO RM-2017-2-2025  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO RM-2017  
CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a adopté le règlement numéro RM-2017 concernant la sécurité publique;

ATTENDU QUE les dispositions relatives au stationnement nécessitent certaines modifications;

ATTENDU QUE le conseil juge important d'uniformiser son règlement de sécurité publique avec ceux en vigueur dans les autres municipalités de la MRC de Pierre-De Sorel relativement à la période où il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur le chemin public;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné le 10 novembre 2025;

ATTENDU QUE ce projet de règlement est à la disposition du public depuis le 14 novembre 2025;

ATTENDU QUE l'objet du règlement et sa portée et les coûts sont mentionnés par le directeur général et greffier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Cournoyer  
APPUYÉ par Serge Baron

ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement portant le numéro RM-2017-2-2025 modifiant le règlement numéro RM-2017 et qu'il y soit statué et décreté ce qui suit :

**Article 1**

L'article 5.3.2 « Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule routier sur le chemin public entre 01 h et 06 h du 15 novembre au 1<sup>er</sup> avril inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité. »

Est remplacé par :

Article 5.3.2 « Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule routier sur le chemin public entre 01 h et 06 h du 15 novembre au 15 avril inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité. »

**ARTICLE 2**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS à la séance du conseil municipal du 8 décembre 2025.

Avis de motion :

10 novembre 2025

Présentation du projet de règlement :

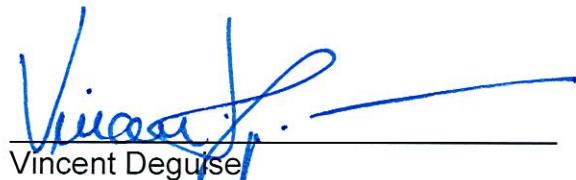
10 novembre 2025

Adoption du règlement :

8 décembre 2025

Avis de promulgation :

10 décembre 2025



Vincent Deguse  
Maire



Patrick Delisle  
Directeur général et greffier